



Procès-Verbal Commission Régionale des Coupes

Réunion du Mardi 02 Novembre 2021

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e)s : M. Vincent CANDELA, Jean Pierre HERMEL, MME HARIZA, Patrick BELISSANT.

COUPE DE FRANCE 2021-2022

7^{ème} TOUR (week-end des 13 et 14 novembre 21).

CLUBS QUALIFIES :

- R3 FC ST CYR AU MONT D'OR.
- R2 COTE CHAUDE SP, AS LYON MONTCHAT, CS NEUVILLOIS.
- R1 RC VICHY, US BLAVOZY, FC VENISSIEUX.
- N3 CHAMBERY SAVOIE FOOT, HAUTS LYONNAIS, FC BOURGOIN JALLIEU, AIN SUD FOOT, MONTLUCON FOOT, FC LIMONEST St DIDIER.
- N2 LYON DUCHERE, ANDREZIEUX BOUTHEON FC, MOULINS YZEURE, LE PUY F 43 AUVERGNE.
- N1 FC VILLEFRANCHE, F BOURG EN BRESSE P 01.
- L2 GRENOBLE FOOT 38.

Félicitations aux clubs.

Correspondance service compétitions : competitions@laurafoot.fff.fr

COUPE LAuRAFoot

Date du 3^{ème} tour le 28 novembre 2021.

Tirage le 5 novembre.

Dans sa réunion du 20 septembre le Bureau Plénier a décidé qu'en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront directement par l'épreuve des coups de pieds au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

COUPE DE FRANCE FEMININE

Clubs qualifiés pour le 1^{er} tour fédéral :

(Week-end des 20 et 21 novembre 2021).

R2 FC BOURGOIN JALLIEU, F BOURG EN BRESSE P 01.

R1 FC CHERAN, ES CHILLY, FC CHASSIEU DECINES, AS St MARTIN EN HAUT, CLERMONT FOOT 63, OL VALENCE.

Terrain T5 obligatoire (Voir règlement FFF).

COUPE REGIONALE SENIOR FEMININE

- 2ème tour : le 19 décembre 2021.
- 3ème tour : le 30 janvier 2022.
- 1/8 finale : le 20 février 2022.

ARTICLE 4 - MODALITES DES EPREUVES

Article 4.1 – La Coupe se dispute par élimination directe.

Article 4.3

- a) Modalités du tirage au sort des différents tours : application de l'article 8.3 du Règlement Régional de la Coupe de France.
- b) Les équipes qualifiées en Coupe de France sont exemptes jusqu'à leur élimination de l'épreuve. Toutefois, les équipes toujours qualifiées en Coupe de France à la date du tirage au sort des 8èmes de finale de la Coupe Régionale intégreront obligatoirement la liste des équipes devant participer à ce tour.

COURRIER RECU

FC BELETTE-ST LEGER : Remerciements.

Pierre LONGERE,

Président de la Commission

Vincent CANDELA,

Secrétaire de séance